

# Il était une fois...

Il était une fois...

FOF-OCCITANIE !

Il était une fois...

FOF-OCCITANIE !

Il était une fois une très grande région où les orthophonistes n'avaient, pour se syndiquer, qu'un seul choix.

Quelques-uns résistaient et allaient se syndiquer dans une autre région, pour avoir le choix.

Un jour, en mai 2019, l'un d'entre eux se rendit à des Journées d'Études en Bretagne. Là, en plus de découvrir de nombreux intervenants très intéressants, elle rencontra des collègues au milieu desquelles elle se sentit à sa place et les « sachems » du syndicat lui ont offert une bière et fait une proposition : « Nous aimerions être présents partout, pour que tout le monde ait le choix. Voudrais-tu nous y aider en organisant une rencontre en Occitanie ? »

C'est ainsi qu'à partir du mois de septembre 2019, une dizaine de personnes se réunirent à Toulouse et se promirent de créer un syndicat régional. Elles passèrent l'hiver à motiver les troupes, écrire les statuts, esquisser et imaginer un syndicat qui ressemble à leur territoire et qui réponde aux besoins de ses orthophonistes, pour finalement se lancer à l'approche du printemps et organiser l'Assemblée Générale Constitutive le 14 mars 2020 à Toulouse. Il ne s'agit encore que d'une graine, plantée l'an passé, dont apparaissent les premiers bourgeons. Ce syndicat va avoir besoin qu'on vienne l'arroser, le choyer, le nourrir.

Que l'aventure commence !

Joséphine, Margaux, Nathalie.

# Il était une fois... Il était une fois... FOF-OCCITANIE !

## Intervention lors de l'AG constituante de FOF-OCCITANIE

Nicol BOULIDARD, Présidente de la FOF

D'abord, je voudrais vous dire que je suis très contente d'être ici pour cette assemblée constituante d'une nouvelle région FOF.

Mais désolée qu'elle se tienne dans ces conditions. Merci à vous d'être là contre vents et virus !

J'en rêvais depuis longtemps et vous l'avez fait. Un grand merci à vous au nom de la FOF, c'est-à-dire de tous les adhérents, des Conseils d'Administration des Syndicats Régionaux et membres du CA fédéral.

La constitution de nouvelles régions est un des projets qui me tient à cœur ainsi qu'à tout le CA FOF et plus particulièrement Céline Andrejewski qui vous a accompagné pour la rédaction des statuts.

Vous pouvez être fières de cette initiative et de tout le travail accompli depuis quelques mois.

### *Quelques rappels et précisions :*

**La FOF est une fédération**, c'est-à-dire un groupement de syndicats régionaux autonomes et indépendants. Chaque syndicat régional a ses statuts propres qui doivent cependant être en conformité avec ceux de la FOF. Vous voterez tout à l'heure pour des statuts qui ont été travaillés par un noyau d'adhérents déterminés à créer ce SR avec l'aide de la FOF et de SR parrains.

**La FOF est un syndicat**, c'est-à-dire qu'elle assure la défense d'intérêts communs. Elle dépose ses statuts en mairie contrairement à une association qui le fait en préfecture.

**La FOF est un syndicat professionnel** donc constitué autour d'un métier. Elle obéit à des choix éthiques et déontologiques.

**Ces choix éthiques** sont les valeurs professionnelles qui nous fédèrent. Le langage étant l'objet de notre métier mais aussi son outil de travail, la FOF, en tant que syndicat professionnel a donc à défendre une conception du soin (le métier) et du langage (à la fois objet et outil).

Cette éthique du soin et conception du langage, visant la singularité de chaque patient et non la promotion de recettes universelles et autres programmes transposables se retrouve

# Il était une fois...

## Il était une fois...

### FOF-OCCITANIE !

dans tous nos combats actuels. Notre conception du métier va de pair avec celle du langage : toutes les composantes sociales, psychologiques, familiales, neurologiques, culturelles bref humaines sont indissociables au moment où les patients nous consultent.

**Les choix déontologiques** (normes professionnelles, règles, obligations, interdits) en découlent .

La fonction du syndicat est la défense et la représentation des professionnels, ici, les orthophonistes que nous sommes. Il participe donc à la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. **Chaque Syndicat Régional répond aussi à ces définitions.**

La FOF tisse des liens avec des associations aussi diverses que la FNAREN (Fédération Nationale des Rééducateurs de l'Éducation Nationale), les ACC (Ateliers Claude Chassagny), l'ITECC (Institut de Transmission des Enseignements de Claude Chassagny), l'ANAPSY Petite enfance, Pasde0deconduite, le CEP-Enfance (Construire Ensemble une Politique de l'enfance), et plus récemment le Printemps de la Psychiatrie.

Notre métier est particulièrement attaqué à l'heure actuelle et particulièrement l'approche globale et les références théoriques multiples que nous défendons.

J'avais été frappée par les mots entendus de l'une de vous lors de notre première rencontre en septembre : le terme de « haine » à l'encontre de celles et ceux qui n'accrochent pas à la doctrine dominatrice et hégémonique des tenants du tout neurologique et neuro-développemental relayée par le syndicat représentatif.

La représentativité (exactement : la représentativité des organisations syndicales habilitées à participer aux négociations conventionnelles) que nous visons dans les années à venir (2025) nécessite d'avoir des adhérents répartis dans toutes les régions afin d'avoir une couverture nationale, avec des syndicats régionaux actifs.

La représentativité des organisations syndicales habilitées à participer aux négociations conventionnelles avec l'UNCAM est déterminée d'après quatre critères cumulatifs (art. R. 162-54-1 du code de la sécurité sociale) :

- l'indépendance, notamment financière ;
- les effectifs d'adhérents à jour de leur cotisation et une couverture nationale ;
- une ancienneté minimale de deux ans ;
- l'audience, établie en fonction des résultats aux dernières élections aux URPS lorsque les membres qui les composent sont élus (= au moins 10% des suffrages), ou appréciée en fonction de l'activité et de l'expérience lorsque les membres qui les composent ne sont pas élus.

# Il était une fois... Il était une fois... FOF-OCCITANIE !

**Les grands chantiers actuels** sont :

- la défense des postes FPH et donc du métier en général,
- l'aide à la création de régions,
- la réforme des retraites,
- les réponses aux questions de TOUS les collègues qui s'adressent à nos commissions exercice libéral et exercice salarié, indispensables et très appréciées,
- ce qui se passe dans les CMPP et en psychiatrie,
- les plates formes de tri et d'orientation des demandes.

Tout ceci dans une dynamique d'allers-retours entre Syndicats Régionaux (SR) et Fédération à laquelle travaille le CA qui est issu des SR.

Ce sont les projets actifs et vivants, l'investissement de chaque SR, dans la liberté et la mesure des moyens de chacun, qui leur permettent de prendre place au CA et de faire vivre la FOF.

Depuis 45 ans maintenant, les grandes lignes de la FOF restent, au fil des tourmentes et des grands moments, la défense de la singularité et l'intégrité du patient, la relation thérapeutique, ainsi que la liberté du praticien et l'ouverture aux différentes approches.

Quand on dit : « Que dit la FOF ? »,  
« Qu'en pense la FOF ? »,  
« Quelle est l'orientation de la FOF ? »,

à qui et à quoi pense-t-on ? *On entend ça de l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la FOF.*

La FOF, ce sont les SR, c'est **nous** tous.

Les membres du Conseil d'administration de la FOF sont membres d'un Syndicat Régional et sont élus au CA de la FOF par tous les adhérents de la FOF lors de l'assemblée générale qui se tient tous les deux ans.

La FOF n'est pas à Paris, elle est ici et maintenant.

La FOF, ce sont des personnes déterminées à faire vivre nos valeurs.

**Au nom des membres du bureau et du CA de la FOF, je souhaite longue vie à FOF-OCCITANIE. Je suis sûre que vous saurez donner vie, petit à petit, au 10<sup>ème</sup> syndicat régional de la FOF.**